

# Compte-Rendu de la Réunion du Conseil Municipal Séance du 12 décembre 2025

L'an deux mil VINGT-CINQ, le DOUZE du mois de DECEMBRE, à DIX-HUIT heures TRENTE minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en séance publique, sous la présidence de Madame Véronique DEPREUX, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Véronique DEPREUX et Christine MOUQUET.

Messieurs Francis LEGROUT, Jean-François DEROIDE, Daniel GUEROUT, Philippe BOSQUET, Philippe HERITIER et Christophe TIRARD.

Absents excusés :

Mesdames Catherine CORNILLOT, Brigitte GAUTHIER-DARCET

Absent non excusé :

Monsieur David PETITON

Pouvoir :

Madame Catherine CORNILLOT à Madame Véronique DEPREUX

Madame Brigitte GAUTHIER-DARCET à Monsieur Francis LEGROUT

Date des convocations : le 5 décembre 2025

Date d'affichage : le 5 décembre 2025

Madame Véronique DEPREUX ouvre la séance à 18h30.

Monsieur Jean-François DEROIDE est élu secrétaire de séance.

## Ordre du Jour :

- Adoption du procès-verbal de la séance précédente
- Communications de Mme le Maire
- Communications des commissions
- Autorisation d'ouvrir 25% des crédits
- Passage du logiciel métier Cosoluce à Coloria
- Achat d'un ordinateur portable
- Don de l'Association de sauvegarde de l'Eglise
- Remplacement des bancs de l'église
- Indemnités Horaires pour Travail Supplémentaire (+ travail jours fériés et majoration des heures complémentaires)
- Modification des plafonds du Régime Indemnitaire des agents
- Travaux de clôture M. Poullain
- Projet MAM – Demande de subvention
- Questions diverses
  - o Délibération de soutien aux filières professionnelles des lycées d'Offranville et d'Envermeu

### **Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente**

*Le procès-verbal de la séance précédente, dont les remarques formulées ont été prises en compte et transmis préalablement à chaque membre du Conseil Municipal, est adopté à l'unanimité.*

### **Communications de Mme le Maire**

#### **Prochaine réunion du Conseil**

*Madame le Maire propose que la prochaine réunion du Conseil Municipal ait lieu le vendredi 30 janvier à 18h30 pour le vote des budgets.*

#### **Ajustement budgétaire**

*Madame le Maire informe les membres du conseil que suite au vote du taux de fongibilité des crédits, 170 € ont été déplacés du compte 168758 vers le compte 1641.*

#### **Acquisition du terrain ZA 83**

*Madame le Maire informe les membres du conseil que la signature de l'achat de la parcelle ZA 83 (M. Chivot) a eu lieu le mercredi 10 décembre.  
Les plantations vont pouvoir être réalisées.*

### **Arrivée de Mme Christine MOUQUET (18h45)**

### **Communications des commissions**

#### **Commission travaux**

*La dernière phase des travaux de l'église pourrait être réalisée en 2026. Le cabinet d'architectes DANTAN nous demande de nous prononcer quant à la mission confiée, notamment sur l'étendue des joints que nous souhaiterions refaire sur la façade avant.*

*Afin de créer une unité, il est décidé de demander le chiffrage sur l'ensemble de la façade. La réalisation des travaux sera conditionnée à l'obtention des subventions nécessaires.*

#### **Achat de chaises pour l'église**

*Mme le Maire évoque le devis réalisé par la société SEDI Equipement afin de remplacer les chaises de l'église (1567.30 € HT).*

*Le devis est accepté à l'unanimité par les membres du Conseil.*

#### **Autorisation d'ouvrir 25% des crédits d'investissement 2026**

*Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.*

*Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 «Remboursement d'emprunts») = 539 076.81 €*

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 60 000 €
  - 6 500 € - Terrains nus (terrain ZA 47) (compte 2111)
  - 16 000 € - Agencement et Aménagement de terrains (compte 212)
  - 37 500 € - Travaux MAM (compte 213)
- TOTAL = 60 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les propositions de Mme le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

### **Passage du logiciel métier Cosoluce à Coloria**

Mme DEPREUX explique qu'il a été proposé à Mme LAFOREST d'effectuer une partie de son travail en télétravail. Pour cela, il sera nécessaire d'opter pour une version mobile du logiciel métier : Coloria.

La société ABIS a été consultée à ce sujet et nous conseille la migration vers cette version Cloud qui sécurise les données et facilite l'accès.

En cas d'absence de Mme LAFOREST, il sera plus simple de solliciter l'aide d'une commune voisine.

Une réflexion est actuellement menée au sein de la communauté d'Agglomération pour uniformiser l'utilisation de ce logiciel pour toutes les communes.

Un devis a été réalisé auprès de la société Cosoluce, il s'élève à 1 008 € TTC pour la mise en place du déploiement et 338.87 € TTC annuels (remise négociée de 25%). La TVA est récupérable. (facturation en 2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis pour la solution Coloria proposée par la société Cosoluce et charge Mme le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

### **Achat d'un ordinateur portable**

Pour la mise en place de la solution Coloria (si elle a été validée), il sera nécessaire d'investir dans l'achat d'un ordinateur portable adapté. Un devis a été réalisé auprès de la société ABIS. Il s'élève à 883.80 € TTC (avec livraison + installation + Microsoft Office Pro, housse et souris).

Plusieurs membres du Conseil émettent des réserves quant à la marque choisie par le fournisseur (Lenovo). Ces remarques ne sont pas partagées par M. DEROIDE.

Mme LAFOREST pourra faire part de ces réserves à la société ABIS et choisira ou non de modifier la marque du matériel (suivant les mêmes conditions tarifaires).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le devis de la société ABIS.

### **Don de l'Association de Sauvegarde**

Comme annoncé lors de l'établissement du budget primitif, l'Association de Sauvegarde souhaite participer au financement des travaux effectués pour l'assainissement des façades de notre église.

Mme le Maire et l'ensemble des membres du Conseil remercient l'association pour le généreux don de 13 000 €.

Mme le Maire propose d'autoriser l'encaissement.

Mme DEPREUX et M. BOSQUET, membres du bureau de l'Association, ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à 7 voix pour et une abstention, l'encaissement du chèque de l'ASESM.

### **Indemnités horaires pour le travail supplémentaire**

Le Service de Gestion Comptable effectue actuellement plusieurs contrôles (confirmé par le service administratif

de la commune de Varengueville). Des heures complémentaires, supplémentaires et de travail les jours fériés nécessitent délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'instituer le régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) en faveur des agents susceptibles de les percevoir; dès lors que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur; décidée expressément par l'autorité territoriale.

Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les suivants : agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint technique principal, rédacteur.

- que le régime indemnitaire, tel que défini ci-dessus, sera alloué à compter du 1er janvier 2025 aux fonctionnaires titulaires, stagiaires et, le cas échéant, aux agents contractuels de droit public.

- d'instaurer un taux de majoration des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies jusqu'à la 35ème heure.

### **Modification des plafonds du Régime Indemnitaire des agents**

Suite aux contrôles du Service de Gestion Comptable, Mme LAFOREST a constaté que les arrêtés concernant le régime indemnitaire des agents avait été remplacés mais que la délibération devait également être modifiée. Il est proposé d'augmenter le plafond maximum du Complément Indemnitaire annuel (prime de fin d'année versée en novembre) à 1500 €. Cela ne signifie pas une augmentation, mais une possibilité d'augmenter jusqu'à ce plafond. (actuellement 800 € pour les agents techniques, 200 € pour les temps partiels et 1200 € pour l'agent administratif).

Les modifications proposées sont validées à l'unanimité par les membres du Conseil.

### **Travaux de clôture de M. POUILLAIN**

M. LEGROUT explique que les agents techniques avaient installé une clôture sur la parcelle de M. POUILLAIN suite à sa cession d'une bande en vue de réaliser un cheminement piéton sécurisé. La clôture n'a pas tenu.

Des devis ont été réalisés pour la mise en place d'un grillage rigide.

La société AB Clôtures présente un devis de 4058.40 €. La société Clément Paysage propose un devis de 2436 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de l'entreprise Clément Paysage.

### **Travaux pour la création de la MAMIP**

Suite au passage des services de la CAF de Seine-Maritime, nous avons eu confirmation que les travaux pourraient être financés à hauteur de 80%.

Des devis ont été réalisés par la SARL CauxReno (83 160.60 € HT) et DTD (78 279.58 € HT).

Le devis DTD ne prévoyait l'installation que d'un seul radiateur. Les travaux semblent moins adaptés.

La CAF valide le contenu du devis établi par la SARL CauxReno.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent à l'unanimité Mme le Maire à présenter le dossier de demande de subvention auprès de la CAF.

### **Questions diverses**

#### **Soutien aux filières professionnelles des lycées d'Offranville et d'Envermeu**

Mme MOUQUET avait alerté les membres du Conseil sur le projet de fermeture de la filière horticole du lycée d'Offranville.

Il s'avère que le lycée du bois d'Envermeu est également touché.

La communauté d'Agglomération nous invite à soutenir la motion pour le maintien de la filière horticole au Lycée Professionnel Jean Rostand d'Offranville et la motion pour l'ouverture d'une classe de seconde «Métiers

*du bois» et la défense de la filière scierie au lycée des Métiers du bois et de l'Eco-construction d'Envermeu.*

*Le Conseil Régional de Normandie traitera le sujet de la carte des formations lors de son assemblée du 15 décembre, nous transmettrons la décision dès ce soir.*

*Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, soutiennent les deux motions et rappellent l'importance de proposer des formations diversifiées et de qualité au sein de notre territoire rural.*

#### *Participation à la destruction des nids de guêpes / frelons*

*Monsieur LEGROUT indique que la destruction des nids par les habitants n'est pas toujours opérée. Nous avons été sollicités par des propriétaires de ruches, nous indiquant l'urgence des actions à mener.*

*Monsieur LEGROUT propose une participation de 50 % aux frais de destruction des nids. L'Association «Sourire Malgache», association de sapeurs-pompiers à but humanitaire, propose un conventionnement avec les mairies.*

*Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité le conventionnement avec l'Association «Sourire Malgache» et la prise en charge des factures à hauteur de 50%.*

#### *Repas des anciens*

*Monsieur TIRARD indique qu'avec Monsieur HERITIER, ils ont repris contact avec la société «Le Doris» pour la réalisation du repas.*

*Les membres du Conseil ne voient pas d'objection.*

*Madame DEPREUX lève la séance à 20 heures.*